

Saguenay, le 13 août 2015

N/Réf. : 401281731

Objet : Demande d'accès aux documents concernant l'entreprise Services Matrec inc.

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 6 août dernier concernant l'objet précité.

Le document suivant est accessible et joint à la présente. Il s'agit d'un certificat d'autorisation, 15 novembre 2011, 2 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/ns

p. j.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Sophie Gauthier
Répondante régionale
de l'accès aux documents

Saguenay, le 15 novembre 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Services Matrec inc.
Division Centre technologique AES
3199, boul. Talbot
Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

N/Réf. : 7522-02-01-0003300
400874616

Objet : Utilisation de matériaux de recouvrement alternatif

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 26 octobre 2011, reçue le même jour et complétée le 3 novembre 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Utilisation de matériaux de recouvrement journalier alternatifs au lieu d'enfouissement technique de Chicoutimi. Ces matériaux seront constitués de verre concassé en provenance du centre de tri de ville Saguenay et d'un mélange de matières premières non-conformes en provenance des installations de art. 23-24
art. 23-24

Le tout localisé sur le lot n° 16, rang VII, cadastre de la Paroisse de Chicoutimi, ville de Saguenay.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation intitulée « *Services Matrec inc. – Division Centre technologique AES – Demande de certificat d'autorisation – Utilisation de matériaux de recouvrement journalier alternatifs des matières résiduelles au LET de Chicoutimi* », Services Matrec inc., signée par art. 53-54 le 26 octobre 2011, 2 pages et 4 documents en annexe;

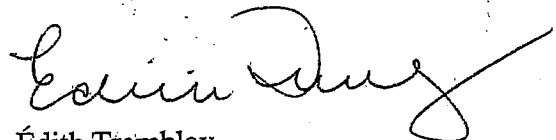
- Lettre intitulée « *Services Matrec inc. – Division Centre technologique AES – Demande de certificat d'autorisation – Utilisation de matériaux de recouvrement journalier alternatifs des matières résiduelles au LET de Chicoutimi – Informations complémentaires* », Services Matrec inc., signée par art. 53-54 art. 53-54 le 3 novembre 2011, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean

ÉT/LG/md